

ACTION URGENTE

MEXIQUE. LIBÉRATION D'UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS

Lucila Bettina Cruz Velázquez, défenseure mexicaine des droits humains, a été libérée sous caution le 24 février. Les charges retenues contre elle n'ont pas été abandonnées et elle risque un procès inique.

Le 24 février vers minuit trente, **Lucila Bettina Cruz Velázquez** a été libérée sous caution à la suite d'une décision prise par la sixième chambre du tribunal du district d'Oaxaca. Les charges retenues contre elle n'ont pas été abandonnées et Amnesty International craint toujours qu'elle ne fasse l'objet d'une procédure judiciaire inique s'appuyant sur des preuves controuvées ou des accusations infondées.

Le 22 février, des représentants du parquet général ont arrêté Lucila Bettina Cruz Velázquez dans la commune de Santa María Xadani (État d'Oaxaca), alors qu'elle sortait d'une réunion avec la Commission fédérale de l'électricité. Elle a été détenue au secret pendant quatre heures, avant d'être transférée à la prison de Tehuantepec. Elle est accusée d'avoir séquestré des membres du personnel de la Commission fédérale de l'électricité et endommagé des biens publics. Le juge a ordonné la poursuite de la procédure et a libéré sous caution Lucila Bettina Cruz Velázquez.

Amnesty International pense que les poursuites pénales dont cette femme fait l'objet pourraient être destinées à la punir du rôle prépondérant qu'elle a joué dans les négociations avec une entreprise qui a construit des éoliennes sur des terres appartenant aux populations indigènes de Tehuantepec, ainsi que dans une campagne contre les tarifs élevés pratiqués par la Commission fédérale de l'électricité.

Son arrestation relève d'une pratique bien établie de placement en détention de défenseurs des droits humains sous prétexte d'accusations infondées de séquestration de fonctionnaires. Cela donne lieu à des procédures pénales iniques et à de longues périodes d'incarcération pour les militants concernés.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour l'heure. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International continuera de suivre l'évolution de la situation de Lucila Bettina Cruz Velázquez et interviendra de nouveau si nécessaire.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 62/12. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR41/012/2012/fr>.

Nom : Lucila Bettina Cruz Velázquez

Genre : femme

Informations complémentaires sur l'AU 62/12, AMR 41/013/2012, 27 février 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

